

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Solde excédentaire de cantine

Le coût de la carte (10€) ne peut être remboursé

Nom du représentant légal :

Nom et prénom de l'élève :

Numéro de carte de cantine :

Classe quittée :

Solde de la carte : €..... cts

Attention, le solde sera remboursé après remise de la carte Turbo.

[1] Remboursement par virement bancaire

Les familles disposent d'un délai de 3 mois après leur départ définitif de l'établissement pour faire la demande de remboursement des soldes de leur carte de cantine.

Joindre le RIB du représentant légal - Aucun remboursement ne pourra être fait sur le Compte bancaire de l'élève, même si celui-ci est majeur.

[2] Transfert à l'élève

NOM :, Prénom :

Numéro de carte

Signature du responsable légal,